

# CONSEIL MUNICIPAL DE HANVOILE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales**

L'an deux mil vingt, le douze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, Maire.

**PRÉSENTS : M. Daniel, Mme Bellu, M. Hédin, M. Ferdoelle, Mme Parmentier, M. Maron, M. Maugez, M. Gille, Mme Bellay, M. Beeuwsaert, M. Renard, M. Péron, Mme Triboulet.**

**ABSENTS : Mme Dewulf (Pouvoir à Mme Bellu), M. Boucher**

Mme Bellu est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 24 Mai 2020. Le compte rendu de la séance du Mai 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Procès-Verbal 3.2020**

#### **CONVENTION FOURRIERE AUTOMOBILE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec une fourrière automobile.

Les tarifs d'enlèvement pour une voiture s'élèvent à 117,50 € et la garde journalière à 6,23 €.

La Commune fera son possible afin de refacturer ces frais aux propriétaires des véhicules. Dans le cas contraire, les dépenses seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

Suite aux dernières élections municipales, il y a lieu de donner les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner la délégation générale à Monsieur le Maire.

#### **DELIBERATION EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES RUE DES SAULES :**

Au vu des constructions de maisons d'habitation Rue des Saules, la Commune, ayant délivré les permis de construire pour ces habitations, s'engageait à effectuer des travaux afin de leur amener les réseaux nécessaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux avec le SE60.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – M49 - ASSAINISSEMENT :**

M. le Maire présente le compte administratif pour l'année 2019. M. PERON, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2019 du budget M49.

Le résultat étant le suivant :

##### **Section de fonctionnement**

**Dépenses :** - 37 080,80€

**Recettes :** + 46 785,36€

**Résultat 2019 :** + 9 704,56€

Report du résultat N-1 : + 46 478,38€

**Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2019 de : + 56 182,94€**

### **Section d'investissement**

Dépenses : - 12 708,00€

Recettes : + 37 040,00€

-----  
Résultat 2019 : + 24 332,00€

Report du résultat N-1 : + 171 108,79€

**Soit un excédent d'investissement au 31 Décembre 2019 de : + 195 440,79€**

**Soit un résultat de clôture total de 251 623,73 € pour l'année 2019.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget assainissement, M. Laurent DANIEL, Maire, ne participant pas au vote.

### **AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2019 M49**

Vu le compte administratif 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en fonctionnement d'affecter la somme de 56 182,94€ au compte recette 002 et en investissement la somme de 195 440,79€ au compte recette 001.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 ASSAINISSEMENT :**

Le compte de gestion 2019 assainissement établi par le receveur municipal étant en accord avec le Compte Administratif, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **BUDGET M49 – ASSAINISSEMENT :**

M. le Maire présente le budget primitif M49 – Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 83 891,00 €

Section d'investissement en dépenses et en recettes : 232 481,00 €

Après débat le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2020 M49 – Assainissement.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – M14 - COMMUNE :**

Monsieur le Maire présente le compte administratif pour l'année 2019. Monsieur PERON, doyen d'âge, propose au Conseil Municipal de procéder au vote du compte administratif 2019 du budget M14.

Le résultat étant le suivant :

### **Section de fonctionnement**

Dépenses : - 333 523,75€

Recettes : + 436 525,84€

-----  
Résultat 2019 : + 103 002,09€

Report du résultat N-1 : + 425 186,30€

**Soit un excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2019 de : + 528 188,39€**

### **Section d'investissement**

Dépenses : - 148 548,20€

Recettes : + 75 015,17€

-----  
Résultat 2019 : - 73 533,03€

Report du résultat N-1 : + 9 017,12€

**Soit un déficit d'investissement au 31 Décembre 2019 de : - 64 515,91€**

**Soit un résultat de clôture de 463 672,48 € pour l'année 2019.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget Commune, M. Laurent DANIEL, Maire, ne participant pas au vote.

### **AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2020 M14**

Vu le compte administratif 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité en fonctionnement d'affecter la somme de 463 672,39€ au compte recette 002 et en investissement la somme de 64 516,00 € au compte recette 001.

### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 :**

Le compte de gestion 2019 commune, établi par le receveur municipal, étant en accord avec le Compte Administratif, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES :**

Sur proposition de M. le Maire, les taux pour l'année 2020 restent identiques aux années précédentes, pour rappel :

- Taxe foncière bâti : 30,45 %
- Taxe foncière non bâti : 44,68 %
- CFE : 9 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les taux des 4 taxes locales pour l'année 2020.

### **BUDGET M14 - COMMUNE :**

M. le Maire présente le budget primitif M14 – Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : **901 797,00 €**

Section d'investissement en dépenses et en recettes : **675 529,00 €**

Après débat, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget 2020 M14 Commune.

### **ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS BUDGET 2020 :**

<b>DENOMINATION</b>	<b>MONTANT</b>
Société Chasse	100,00 €
Cercle des jeunes de Hanvoile	350,00 €
UMRAC Hanvoile	115,00 €
Comité aide aux Cheveux Blancs	350,00 €
Club des Flocons Blancs	150,00 €
Association Graines de Mômes	350,00 €
Emion	80,00 €
Foyer Rural de Songeons	100,00 €
Sporting Club Songeonnois	80,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 675,00 €</b>

### **QUESTIONS DIVERSES :**

M. Maron demande de condamner ou d'aménager l'ancien accès au cimetière. Monsieur le Maire répond qu'un devis pour l'aménager sera demandé.

M. le Maire informe que le recensement de la population aura lieu en début d'année 2021. Il faudra donc prévoir des agents pour cette période.

M. le Maire annonce qu'il a été élu Président du SIRS.

M. le Maire informe que la réouverture de l'école a eu lieu le 8 juin 2020 et que toute la mise en place du protocole sanitaire avec les enseignants s'est parfaitement déroulée.

M. Beeuwsaert suggère que des poubelles pour les déchets ménagers soient imposées afin d'éviter les sacs à même le sol, ainsi accessibles aux animaux.

Mme Triboulet demande si la fête citoyenne du 13 juillet aura lieu cette année. M. le Maire répond que cela dépendra des consignes sanitaires imposées au moment venu.

M. Ferdoelle informe que certains chemins sont impraticables.

Il souhaite organiser une journée de ramassage des ordures dans la commune.

Mme Bellu souligne que la bibliothèque communale a ré-ouvert ses portes le 17 juin dernier. Elle informe également que l'arbre de Noël se tiendra le 12 décembre 2020 avec un spectacle sous réserve de consignes sanitaires à cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 00H20.